

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 09 octobre 2012 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT aussi présents : Madame la conseillère Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers, Daniel Rochon et Jean-Yves Dubois.

ÉTAIENT absents : Madame la conseillère Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Denis Bonhomme et Roger Laurent.

ÉTAIT également présente : Madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 par le maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Dépenses supplémentaires– projet d'asphaltage d'une partie du chemin de la Rivière;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Levée de la séance.

S12-10-155

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 09 OCTOBRE 2012**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S12-10-156

**DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - PROJET D'ASPHALTAGE D'UNE
PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU la résolution numéro S12-09-138 relative au rapport d'ouverture de soumission concernant le projet d'asphaltage d'une partie du chemin de la Rivière et asphaltage du chemin Edmond et qui stipule que Construction Edelweiss est le plus bas soumissionnaire ayant obtenu le contrat;

ATTENDU QUE dans le cahier des charges, il était stipulé d'asphalter le tablier du pont avec de l'enrobé à chaud de type EB-14 avec composante de bitume de grade PG58-28;

ATTENDU QUE selon les exigences du ministère des Transports du Québec en matière de recouvrement des ponts, il interdit d'ajouter simplement une nouvelle couche d'asphalte afin d'éviter une surcharge de poids sur le tablier;

ATTENDU QUE toujours selon ces exigences, il est nécessaire d'effectuer un planage de l'asphalte déjà existant sur une épaisseur de 30mm et d'effectuer la pose d'enrobé à chaud de type EC-10 avec composante de bitume de grade PG 58-28;

ATTENDU la soumission de Construction Edelweiss Inc au montant de 18 060,27 \$ taxes incluses afin d'effectuer les travaux supplémentaires et requis selon les critères du ministère;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Construction Edelweiss au montant de 18 060,27 \$ taxes incluses pour les travaux supplémentaires de planage et d'asphaltage du pont sur le chemin de la Rivière;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S12-09-157

LEVÉE DE LA SÉANCE (19h10)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Marlene Nontell, sec.-très. adjointe

Je, Marcel Proulx, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.